

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 décembre 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-109**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 décembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Repyramidage des maître de conférences

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la proposition du conseil académique restreint du 12 décembre 2023 proposée par le Président de l'université,

Vu l'avis du comité social d'administration du 14 décembre 2023,

Exposé de la décision :

Conformément au décret n°2021-1722 susvisé, le conseil d'administration doit répartir par section CNU les possibilités de promotion dans le corps des professeurs des universités. Pour l'année 2024, le nombre de promotions attribuées à l'universités de Tours est fixé par l'arrêté susvisé à 8.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la répartition par section CNU des 8 possibilités de promotion dans le corps des professeurs des universités selon la proposition du conseil académique restreint jointe à la présente délibération, soit les sections CNU suivantes : 8, 11-12, 16, 20, 27, 31-32, 85, 87.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 26
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 26
Total des membres présents et représentés : 26	Majorité requise : 14
	Pour : 26
	Contre : 0

Pièces jointes :

- proposition du conseil académique restreint du 12 décembre 2023.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

CAC restreint du 12 décembre 2023 - Annexe 5
Promotion interne des E-C (Repyramidage) – Campagne 2024
Répartition par sections CNU des possibilités de promotion

I. Contexte et cadre réglementaire

1. **Décret 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié** créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.
2. **Lignes directrices de gestion ministérielles** modifiées relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés (10 mars 2023)
3. **Courrier du ministère en date du 17 novembre 2022** indiquant les sections « répondant plus particulièrement à l'objectif » du rééquilibrage du ratio PR/MCF au sein de l'Université de Tours :
06, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 23, 31, 32, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 85, 87.
4. **Arrêté du 8 novembre 2022** fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles.
Pour l'Université de Tours :
8 possibilités de promotions pour l'année 2023
8 possibilités de promotions pour l'année 2024
5. **Lignes directrices de gestion relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps de professeurs des universités et aux corps assimilés de l'Université de Tours** approuvées en conseil d'administration de l'université de Tours le 3 avril 2023
6. **Calendrier de la campagne 2024 de promotion interne** (mis en ligne par le MESRI le 5 décembre 2023)

II. Données démographiques locales

1. **Tableau de synthèse des données E-C par sections CNU**

III. Bilan des travaux du GT Repyramidage

3 réunions du GT repyramidage (7 novembre 2023, 20 novembre 2023, 7 décembre 2023)

1. Méthode de travail et critères retenus

Le GT a travaillé sur des données codées ne permettant pas l'identification des sections CNU.

Comme pour les précédentes campagnes, les sections ont été triées en fonction des critères suivants pondérés :

- Ratio PR/MCF (coeff. 3)
- Nombre de promouvables (coeff. 0,5)
- Proportion de promouvables (coeff. 0,5)
- Âge moyen des promouvables (coeff. 0,5)
- Ancienneté moyenne dans l'HDR (coeff. 1)
- Ancienneté moyenne dans le corps des MCF (coeff. 1)
- Équilibre Hommes/Femmes (coeff. 2)
- Taux de pression sur les postes PR au niveau national (coeff. 1,5)
- Bonus pour les sections fléchées par le ministère (3 points)
- Bonus pour les sections de la liste complémentaire de la campagne précédente (3 points)

De nouveaux critères et données ont été pris en compte pour la campagne 2024 :

- Ajout du critère « proportion de MCF Hors-Classe » (coeff. 0)
- Ajout d'un filtre pour les sections concernées par un poste PR publié au titre de l'article 46.3 dans le cadre de la campagne d'emplois 2024
- Ajout d'un malus pour les sections repyramidées deux fois (moins 10 points)
- Prise en compte de la donnée « Déficit PR relatif de la section »

Les données démographiques individuelles (anonymes) des promouvables ont été également examinées.

2. Sections proposées par le GT Repyramidage des E-C

		10	Score ligne9	G9*co+9*e+K9*g+V9*m+Y9*p+AC9*\$AC\$5+AG9*t+M9*\$M\$5+\$AA\$5*AA9																						
ab																			Tension Nationale	Prop. MCFHC					Déficit relatif	
0																			1,5	0					0	
S((E9="o"; a:0)+ S((F9="m"; ab))																										
																							Pour mémoire			
Sections An.	Ratio MCF /PU + MCF	Nbre prom.	Ratio prom. /MCF	Ancienneté dans HDR	Ratio H/F PR	Nb HDR Prom. Femme	Ancienneté é MCF HDR dans le corps	Âge moyen MCF HDR	Candidats/ poste PR moyenne	Score nationale	Score Total	Nb MCF HC / Promouvables	POSTE PR24	Déficit local PR	Déficit PR relatif local											
AA	73,3%	6	0,55	09,0819	0,5	3	19,0110	50,92	1,8	2,06	24,28	0,83		2,000	0,500											
AF	83,3%	2	0,33	08,0922	1,00	1	22,0822	56,70	4,5	5,56	30,47	1,00		1,400	1,400											
AG	73,5%	5	0,28	06,0630	0,38	4	18,0409	49,12	2,7	3,04	24,31	0,86		4,600	0,511											
AR	67,4%	6	0,19	08,1222	1	1	17,0224	49,78	6	5,22	20,77	0,67	1	3,400	0,227											
AT	62,5%	3	0,30	15,1203	0,8	1	27,0210	57,99	3,8	4,18	16,90	0,67		0,400	0,067											
AU	71,4%	3	0,60	13,1005	0,5	1	23,1022	52,95	1	1,9	18,48	1,00		0,800	0,400											
D	71,4%	1	0,20	07,1202	0,50	1	19,0121	50,70	3,3	4,3	16,73	1,00		0,800	0,400											
Y	73,7%	4	0,29	14,0812	0,6	2	18,0522	53,05	1,5	1,84	24,22	1,00		2,600	0,520											
AD	76,9%	1	0,10	22,1117	0,67	1	21,1121	55,55	4,7	5,12	25,05	1,00		2,200	0,733											
S	62,5%	3	0,50	04,1111	1,00	2	14,0622	44,09	4,6	5,14	25,34	1,00		0,200	0,067											
I	78,6%	1	0,06	07,0424	0,67	1	19,0220	49,10	3	3,34	25,15	1,00		7,800	0,867											
T	83,3%	1	0,20	01,0509	0,00	1	16,0221	47,79	2,7	3,5	20,73	1,00		1,400	1,400											
AS	76,5%	4	0,29	04,0914	0,50	2	19,1121	50,85	2,1	3,46	26,63	1,00		2,800	0,700											
B	70,0%	7	0,47	09,0108	0,60	6	18,1108	50,90	4,4	4,4	30,97	0,71		2,000	0,333											
AL	83,3%	1	0,10	02,0123	1,00	0	09,0220	43,45	4,3	4,42	18,51	1,00		2,800	1,400											
AK	78,6%	3	0,13	05,1021	1,00	1	19,1022	49,06	5,1	3,94	21,36	1,00	1	5,200	0,867											
En rouge les sections proposées par le ministère																										
sections repyramidées 21 22																										
sections repyramidées 23																										
section dans laquelle le ratio PR/EC local est supérieur à 40%																										

Les sections indiquées en violet sont les sections qui ont été repyramidées deux fois (campagnes 2021/2022 et 2023)

12 sections proposées pour 2024 et 4 sections proposées en liste complémentaire pour 2025

Les 12 sections pour 2024 répondent aux caractéristiques suivantes :

- Aucune des sections proposées n'a un ratio MCF/EC inférieur à 61%
- Toutes les sections proposées comportent au moins 1 femme promouvable
- Toutes les sections proposées comportent une proportion significative de MCF Hors-Classe
- 8 des 12 sections proposées sont des sections fléchées par le ministère pour l'Université de Tours
- 4 des 12 sections proposées ont eu un repyramidage lors des campagnes 2021-2022
- 3 des 12 sections proposées ont eu un repyramidage lors de la campagne 2023
- 2 groupements de 2 sections sont proposés
- 4 des sections proposées ont un vivier d'une seule promouvable, dont 3 sont regroupées dans une paire
- 1 des sections proposées a un vivier de deux promouvables

Cette proposition a été présentée au conseil des directeurs de composantes le 11 décembre 2023, le CDC a été consulté sur les sections à vivier faible ou très faible (1 ou 2 promouvables) ainsi que sur les deux regroupements de sections envisagés.

À l'issue du CDC, la proposition transmise par le GT au conseil académique est la suivante :

Total coefficients				10	Score ligne9											Tension Nationale		Prop. MCF HC		Déficit relatif		
	a	ab																				
	b																					
	1																					
	S(E9+*o*a;0)+S(E9+m*ab)																					
																			Pour mémoire			
Sections An.	CNU	Sections	Ratio MCF /PU+ /MCF	Nbre prom.	Ratio prom. /MCF	Ancienneté dans HDR	Ratio H/F PR	Nb HDR Prom.	Ancienneté dans le corps	Âge moyen MCF HDR	Candidats/ poste PR moyenne	Candidats /poste PR nationale	Score	Nb MCF HC / Promouvables	POSTE PR24	Déficit PR local	Déficit PR relatif local					
AA	85	r	73,3%	6	0,55	09,0819	0,5	3	19,0110	50,92	1,8	2,06	24,28	0,83		2,000	0,500					
AF	20	r	83,3%	2	0,33	08,0922	1,00	1	22,0822	58,70	4,5	5,56	30,47	1,00		1,400	1,400					
AG	16	r	73,5%	5	0,28	06,0630	0,38	4	18,0409	49,12	2,7	3,04	24,31	0,86		4,600	0,511					
AR	27	r	67,4%	6	0,19	08,1222	1	1	17,0224	49,78	6	5,22	20,77	0,67	1	3,400	0,227					
D	8	r	71,4%	1	0,20	07,1202	0,50	1	19,0121	50,70	3,3	4,3	16,73	1,00		0,800	0,400					
V	87	r	73,7%	4	0,29	14,0812	0,6	2	18,0522	53,05	1,5	1,84	24,22	1,00		2,600	0,520					
AD	31	ra	76,9%	1	0,10	22,1117	0,67	1	21,1121	55,55	4,7	5,12	25,05	1,00		2,200	0,733					
S	32	ra	62,5%	3	0,50	04,1111	1,00	2	14,0622	44,09	4,6	5,14	25,34	1,00		0,200	0,067					
I	11	rb	78,6%	1	0,06	07,0424	0,67	1	19,0120	49,10	3	3,34	25,15	1,00		7,800	0,867					
T	12	rb	83,3%	1	0,20	01,0509	0,00	1	16,0221	47,79	2,7	3,5	20,73	1,00		1,400	1,400					
AT	5	r	62,5%	3	0,30	15,1203	0,8	1	27,0210	57,99	3,8	4,18	16,90	0,67		0,400	0,067					
AU	68	r	71,4%	3	0,60	13,1005	0,5	1	23,1022	52,95	1	1,9	18,48	1,00		0,800	0,400					
AS	43	c	76,5%	4	0,29	04,0914	0,50	2	13,1121	50,85	2,1	3,46	26,63	1,00		2,800	0,700					
B	65	c	70,0%	7	0,47	09,0108	0,60	6	18,1108	50,90	4,4	4,4	30,97	0,71		2,000	0,333					
AL	60	ca	83,3%	1	0,10	02,0123	1,00	0	09,0220	43,45	4,3	4,42	18,51	1,00		2,800	1,400					
AK	69	ca	78,6%	3	0,13	05,1021	1,00	1	19,1022	49,06	5,1	3,94	21,36	1,00	1	5,200	0,967					
En rouge les sections proposées par le ministère																						
sections repyramidées 21_22																						
section repyramidées 23																						
section dans laquelle le ratio PR/EC local est supérieur à 40%																						

Les 8 sections ou groupes de sections proposées pour la campagne 2024 de promotion interne des E-C sont les suivantes :
8, 11-12, 16, 20, 27, 31-32, 85, 87

Liste complémentaire pour 2025 sous réserve de l'actualisation des données démographiques :
23, 65, 60-63

Vote du conseil académique : Favorable à l'unanimité